

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2026

RÉPARER LES PRÉJUDICES CAUSÉS PAR LA TRANSPLANTATION DE MINEURS DE LA
RÉUNION EN FRANCE HEXAGONALE DE 1962 À 1984 - (N° 2355)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 5

AMENDEMENT

présenté par
Mme Lebon

ARTICLE 4

À l’alinéa 5, supprimer le mot :
« subis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.